

## dossier mutation 2018

# MOUVEMENT INTRA ACADEMIE de LIMOGES

Discipline :	Code de la discipline :
Nom :	Prénom :
Nom de naissance (si dif	érent) : Date de naissance ://
Adresse :	
Code postal :	Commune
Tél :	Portable :
	Cadre réservé aux élus CAPA
Affectation obtenue :	
Page :	
Information du ou de la collè	gue : 🔲 Direct 🔲 Message 🔲 Courrier
MOUVEM	ENT INTRA-ACADEMIOUE.
	ENT INTRA-ACADEMIQUE  ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE
MOUVEM	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE
MOUVEMI AE □ Agrég	_
MOUVEMI AE □ Agrég	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE ☐  é □ Certifié □ P.EPS □ PLP □
MOUVEMI AE □ Agrég	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE ☐  é □ Certifié □ P.EPS □ PLP □
MOUVEMI AE  Agrég CE.EPS  CPE	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE ☐  é □ Certifié □ P.EPS □ PLP □
MOUVEMI AE - Agrégi CE.EPS - CPE  Dans o	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE
MOUVEMI  AE   Agrégore  CE.EPS   CPE   Dans   Convenance personnelle	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE  É
MOUVEMI  AE   Agrég  CE.EPS   CPE   Dans  Convenance personnelle   Résidence de l'enfant	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE  É
MOUVEMI  AE   Agrégore CE.EPS   CPE   Dans   Convenance personnelle   Résidence de l'enfant   Carte scolaire   Carte scolaire	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE   é
MOUVEMI  AE   Agrégore CE.EPS   CPE   Convenance personnelle   Résidence de l'enfant   Carte scolaire   Poste spécifique	ENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE   é

DOSSIER à retourner à la CGT éduc'action

MAISON DU PEUPLE -24 rue Charles MICHELS 87000 LIMOGES -Tél : 05 55 10 85 44 courriel : cgteluslimousin@gmail.com

Célibataire ☐ Marié-é	e- □ PACS □ Divorcé-e- □
Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 01/ ou enfant à naître reconnu par anticipation au plus tard l	
Coordonnées de votre conjoint-e- :  NOM, Prénom:  Adresse (si différente)	l'enfant, enfant de moins de 18 ans au 1/09/18)  Adresse:
Code postal : Commune	
En activité OUI   NON  AUTRE:	Âge du ou des enfants :
SITUATION	ADMINISTRATIVE
SITUATION  Activité □ Congé formation □ Congé mat	
	rernité □ Disponibilité □ Congé parental □
Activité □ Congé formation □ Congé mat	rernité □ Disponibilité □ Congé parental □
Activité □ Congé formation □ Congé mat  Autre □ préciser	rernité □ Disponibilité □ Congé parental □ ve)
Activité □ Congé formation □ Congé mat  Autre □ préciser	rernité □ Disponibilité □ Congé parental □ ve)
Activité □ Congé formation □ Congé mat  Autre □ préciser  Affectation au titre de l'année 2017 - 2018 (définiti  En établissement □ ou en ZR □  Nom et code de l'établissement	rernité □ Disponibilité □ Congé parental □ ve)
Activité □ Congé formation □ Congé mat  Autre □ préciser	rernité □ Disponibilité □ Congé parental □ ve)
Activité □ Congé formation □ Congé mat  Autre □ préciser  Affectation au titre de l'année 2017 - 2018 (définiti  En établissement □ ou en ZR □  Nom et code de l'établissement	ternité  Disponibilité  Congé parental   ve)  ATP en ZR  stagiaire

Rapper du calchaner du mouvement		
Du 12 mars 2018 -12 h	ouverture du serveur SIAM sur Iprof et saisie des demandes mouvement intra académique et spécifique	
au 30 mars 2018 - 12h		
Vendredi 3 mars 2018	Date limite de dépôt des demandes formulées au titre du handicap auprès des médecins de prévention	
	Mme Conchard (Rectorat poste 4188)	
Vendredi 6 avril 2018	Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation au rectorat	
	Joindre les pièces justificatives	
04/05 au 16/05/2018	Affichage des barèmes sur SIAM, possibilités de demande de modifications jusqu'au 18 mai	

Dans le cadre du mouvement, votre demande de mutation sera examinée par la Commission Paritaire Académique chargée de vérifier la conformité de vos vœux et de vos barèmes. Pour toute réclamation concernant votre demande, vous devez donc vous adresser au Rectorat par écrit et prendre contact avec les élus paritaires CGT pour qu'ils puissent suivre et défendre votre dossier.

Pensez à faire des copies de l'ensemble des pièces de votre dossier et de nous les faire parvenir avec ce dossier de suivi syndical dûment complété.

Un dossier complet et connu des élus paritaires est un dossier mieux défendu.

#### **VŒUX et BAREMES**

#### Complétez le tableau ci-dessous (20 vœux maximum)

Voeu	Code du	Libellé du vœu en clair	Barème	Voeu	Code	Libellé du vœu en clair	Barème
	voeu				du voeu		
1				11			
2				12			
3				13			
4				14			
5				15			
6				16			
7				17			
8				18			
9				19			
10				20			

Je suis déjà adhérent-e- : ☐ SDEN et/ou ACADEMIE d'origine :

#### Bulletin d'adhésion



Je souhaite me syndiquer

Nom	Prénom
Etablissement	
CorpsDiscipline :	
Adresse personnelle	
Tél	
Courriel:	

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la CGT éduc'action Maison du Peuple Rue Charles MICHELS 87000 LIMOGES

cgteluslimousin@gmail.com

#### LES ELUS CGT

#### **EMMANUEL ANGLERAUD**

LYCEE MARYSE BASTIE - LIMOGES -

#### SANDRINE MORICHON

LP EDOUART VAILLANT - SAINT JUNIEN-

#### CHRISTELLE WILZYNSKI

CITE SCOLAIRE DARNET - SAINT YRIEIX LA PERCHE

#### SEBASTIEN LEVEQUE

LYCEE MARYSE BASTIE - LIMOGES -

#### **CALCUL de votre BAREME**

CALCOL de Votte BARL	<u>IVIL</u>		
Nombre de points		Votre calcul	Calcul ELUS
A Ancienneté de service		Carcui	LLOS
Echelon au 31 08 2017 par promotion			
Echelon au 01 09 2017 par reclassement (minimum 14 pts pour 1er et 2 ème)	7 pts/échelon x 7 pts		
Hors classe 56 pts de forfait + 7 pt			
Classe exceptionnelle (maxi 98 pts) 77 pts de forfait + 7 pt	s/échelon 77 + x 7 pts		
B Ancienneté de poste			
Par année Par tranche de 3 ans en plus	x 10 pts x 50 pts		
C Affectation ou fonctions spécifiques			
C1 TZR Bonifications sur vœu départemental correspo	ndant à la ZR actuelle 100 pts		
sur tout type de vœux par année  C2.1 Etablissements ancien APV non classés REP ou REP+ (pt accordés sur vœu comr  Bonification pour nouvel entrant dans l'académie qui a enseigné en APV ou CPE des LP de  1an 20 pts, 2 an 40 pts, 3 ans 60 pts, 4 ans 80 pts, 5 et 6 ans 100pts, 7 ans 125 pt	dans la ZR actuellex 20 pts nune ou plus large)* e Felletin, Egletons et Neuvic		
C2.2 bonification sortie établissements relevant de REP ou REP+ de l'académie	100		
Si 5 ans et plus d'ancienneté dans ces établissements (Vœ C2.3 Demande Etablissements REP+ en 1er vœu et 2ème voeu C 2.4 Zones rurales isolées	eux communes ou vœu large) 100 pts ( bonification du 1er ) 300 pts		
Stabilité de 3 ans à partir de 2013 sur ces zones géographiques (valable jusqu'en 2019)	100pts	;	
D Situation individuelle	·		
D1 Stagiaires lauréat concours 2017 et stagiaires 2015- 2016 -2017			
Bonification sur le 1er vœu (si utilisée à l'inter )	50 pts		
Bonification pour stagiaires ex-contractuels (ex CPE, ex COP, ex MI, ex MA, ex AED)			
D2 Vœu préférentiel (incompatible avec bonification familiale)	arge dpt, ZR, ZRA 80 pts		
par année si demande identique à l'année précédente si 1er vœu de <b>D4 Personnels ayant achevé un stage de reconversion</b>	est vœu département 20 pts		
Pour sa 1ère affectation (reconversion pour convenance perso.) sur vœu commune ou Reconversion dans l'intérêt du service	plus large tout étab 30 pts 1500 pts		
D5 Demande au titre du handicap	1300 pts		
sur vœu commune ou			
agent soumis à la RQTH sur groupement de co	ommune ou plus large 100pts		
E Situation familiale prise en compte au 31/08/2017			
E1 Rapprochements de conjoints ou garde alternée ( enfant à charge de moins de 20a			
sur vœu départemental, ZRD ou			
sur vœu commune ou groupeme			
E2 Enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/18 et/ou à naître reconnu au plus tar			
Par enfant	x 75 pts		
E3 Années de séparations ( au moins égale à 6 mois/an) Par an et appréciées chaque année sur vœu département	al, ZRD ou ZRA x 50 pts		
Conjoint ayant pris un congé parent ou une disponibilité pour suivre son conjoint	x 30 p.c		
( durée prise en compte : la moitié de la durée)	(durée ≥ 6 mois) 25 pts		
E4 Mutation simultanée entre conjoints avec vœux identiques et dans le même ordre			
(pas de points de séparation) sur vœu départemental, ZR			
sur vœu commune ou groupen	nent de communes, tout étab. 30 pts		
E5 Parent isolé -Résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09/18	al au 7D taut átab		
Bonification sur vœu département Bonification sur vœu commune, to	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Par enfant	x 75 pts		
F Demande de réintégration	X 70 pto		
Bonification sans exclure un type d'étab sur vœu départemental et/ou ZR	de l'ancien département 1000 pt	s	
G Mesures de Carte Scolaire (uniquement sur les vœux « tout type d'établissemer	nt »)		
Sur les vœux : ancien établissement, commune, département de l'ancien établissemen Personnels précédemment en congé longue durée et dont le poste a été repris bénéficieront d'une	t, (ZRD), académie 1500 pt	S	
H Stagiaires précédemment titulaires d'un corps de personnels enseignants d'édu	ıcation et d'orientation		
ou d'un corps de la fonction Publique	al de l'ancien département 1000 pts		
·		'	
I Professeurs agrégés : (pour les matières disciplines enseignées en lycée et collè			
( non cumulables avec les bonifications familiales) sur vœu tout poste ly sur vœu tout poste lycée dans le	cée dans une commune 90 pt département, académie 140 pt		
	, ,		

TOTAL

### Informations complémentaires concernant les établissements concernés par la partie C du barème :

	Etablissements ou communes concernés par le dispositif
Etablissement ancien APV et	CPE uniquement : LMB Felletin, LPO Egletons, LP Neuvic
non REP ( C 2.1)	
Etablissement REP + (C2.2)	Clg Ronsard ( limoges), Clg Jean Moulin ( Brive)
Sortie REP REP +	Etablissement REP:
(C2.3)	Clg Jean Picard Le Doux (Bourganeuf)+SEGPA, Clg Maurois (Limoges), Clg
	Firmin Roz +SEGPA( Limoges), Clg Anatole France ( Limoges)+segpa, Clg
	Calmette ( limoges)
	Etablissement REP + :
	Clg Ronsard ( limoges), Clg Jean Moulin ( Brive)
Zone rurales isolées (C 2.5)	- Aubusson et environs soit les communes composant ce groupement :
	Aubusson, Felletin, Ahun, Crocq, Chénérailles et Auzances – code du groupe
	de communes : 023951
	<u>- Creuse Nord Est</u> soit les communes composant ce groupement : Boussac,
	Chambon/Voueize, Châtelus-Malvaleix, Parsac, Chénérailles – code du
	groupe de communes : 023954
	- <u>Ussel et environs</u> soit les communes composant ce groupement : Ussel,
	Meymac, Merlines, Neuvic, Egletons et Bort les Orgues – code du groupe de
	communes : 019953